

# Économie sociale

## L'économie sociale résiste à la contraction de l'activité

**E**n Centre France comme au niveau national, l'économie sociale résiste mieux à la crise que le reste de l'économie. Entre 2008 et 2015, en Centre France, l'emploi salarié de ce secteur a ainsi progressé de 2,5 % contre une baisse de 6 % pour l'ensemble des secteurs. Près de 80 % des salariés de l'économie sociale sont employés par des associations. L'emploi dans ces structures est plus dynamique que dans les coopératives et les mutuelles. L'action sociale est surreprésentée en Centre France, notamment dans les domaines de l'aide à domicile et de la prise en charge du handicap. Le poids de l'économie sociale est très disparate d'une zone d'emploi à l'autre. Il varie de 5 % dans celle d'Issoudun à près de 20 % dans celles du Morvan et du Blanc. Les salaires de l'économie sociale sont légèrement plus faibles que dans les autres secteurs bien que les emplois y soient un peu plus qualifiés.

Steve Jakoubovitch, Sandra Bouvet, Insee

Les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont présentes dans tous les secteurs d'activité et peuvent prendre de multiples formes : associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales à statut commercial. Elles ont pour ambition de créer des emplois pérennes et non délocalisables, de développer une plus grande cohésion sociale et d'apporter des réponses aux besoins socio-économiques des territoires. Le périmètre de cette étude se limite aux quatre familles historiques, définies à partir de leur statut juridique : les associations, les coopératives, les mutuelles et les fondations.

Fin 2015, 6 600 établissements relèvent de l'économie sociale en Centre France (*définitions*). Ils emploient 58 900 salariés soit 11,5 % de l'emploi salarié. Ce taux est très proche de la moyenne de France de province (11,6 %).

### Un domaine qui a mieux résisté à la crise

L'économie sociale est moins exposée aux pertes d'emplois que les autres secteurs. Ainsi, en Centre France, entre 2008 et 2015, l'emploi salarié de ce secteur s'est accru de 2,5 % (*figure 1*) alors que, dans le même temps, il diminuait de 6,0 % dans l'ensemble de l'économie. Le poids de ce domaine a donc augmenté depuis 2008 (+ 1 point). Toutefois, l'économie sociale est moins dynamique en Centre France qu'en France de province (+ 5,5 %) et ce que soit la famille de l'économie sociale considérée.

### 1 Un secteur moins dynamique en Centre France

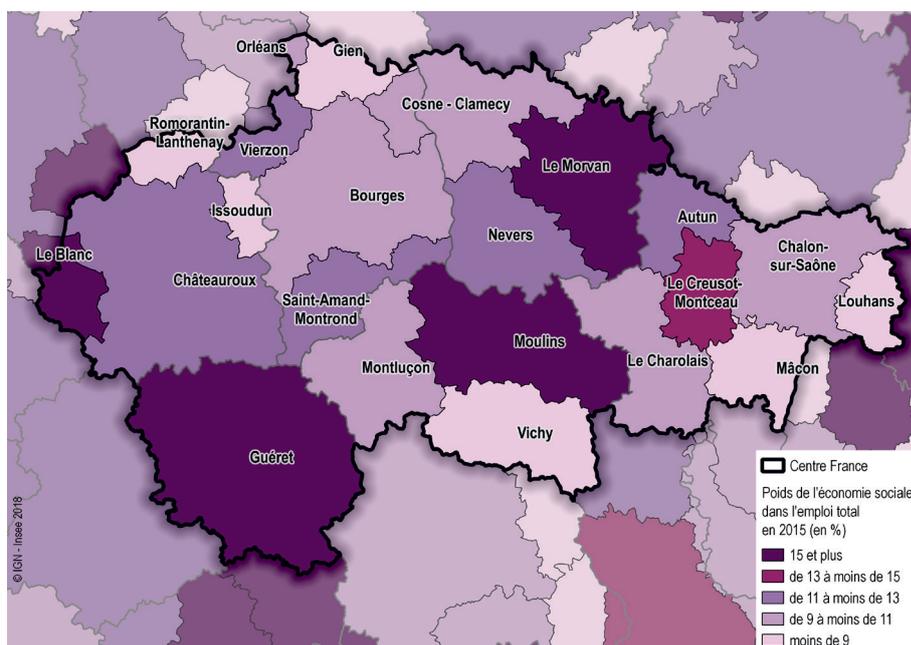
Évolution des effectifs salariés entre 2008 et 2015

	Centre France		Province
	Effectifs salariés en 2015	Évolution 2008-2015 (en %)	Évolution 2008-2015 (en %)
Associations et fondations	47 400	+ 3,5	+ 5,8
Coopératives	7 800	- 2,6	- 0,7
Mutuelles	3 700	+ 1,0	+ 19,5
<b>Ensemble de l'économie sociale</b>	<b>58 900</b>	<b>+ 2,5</b>	<b>+ 5,5</b>
Ensemble de l'économie	512 200	- 6,0	- 0,2

Source : Insee, Clap, 2008 et 2015

### 2 L'économie sociale très présente dans les zones du Morvan et du Blanc

Part de l'économie sociale dans l'emploi salarié des zones d'emploi



Source : Insee, Clap 2015

### La progression des effectifs salariés est portée par les associations

Comme au niveau national, les associations emploient près de 80 % des salariés de l'économie sociale. Parmi les 46 000 salariés du secteur associatif, six sur dix travaillent dans le domaine social (accueil des personnes handicapées, aide à domicile, aide par le travail...).

Cette part est plus élevée qu'en France de province, notamment grâce à l'importance de l'accueil des personnes handicapées et de l'aide à domicile. Ce sont les deux secteurs de l'économie sociale qui représentent le plus d'emplois en Centre France, en partie du fait d'une population plus âgée. À l'inverse, le secteur de la santé est sous-représenté au sein de l'emploi associatif local, dont il ne représente que 3,1 % contre 6,6 % de l'emploi associatif de la France de province.

L'emploi dans les associations progresse plus que dans les autres types de structures. Ce plus fort dynamisme provient en partie de leur domaine d'intervention. Elles sont notamment des actrices prépondérantes dans l'action sociale, secteur en plein développement. En effet, elles comptent 2 200 postes de plus en 2015 qu'en 2008 dans ces activités. Cette augmentation concerne principalement l'accueil des personnes âgées, celui des personnes handicapées et l'aide à domicile, chacune de ces activités gagnant 700 postes. Le domaine de l'aide par le travail est le seul dont le nombre d'emplois a diminué (- 700 postes).

### Une implantation locale hétérogène

L'économie sociale occupe une place très disparate au sein des 22 zones d'emploi du Centre France. Ainsi, elle représente près de 20 % des emplois salariés dans les zones du Blanc et du Morvan mais seulement 5 % dans celle d'Issoudun (figure 2). En effet, dans cette zone, la sphère productive est très présente (54 % des emplois contre 33 % sur l'ensemble du Centre France). Dans la zone d'emploi du Morvan, l'économie sociale occupe 1 300 emplois, très majoritairement associatifs (87 %). Le domaine du social y est très représenté puisque sept employés du secteur associatif sur dix y travaillent.

### Plus de contrats aidés et des rémunérations plus faibles que dans le reste de l'économie

En 2015, les salariés de l'économie sociale du Centre France touchent une rémunération moyenne de 28 k€ annuel par équivalent

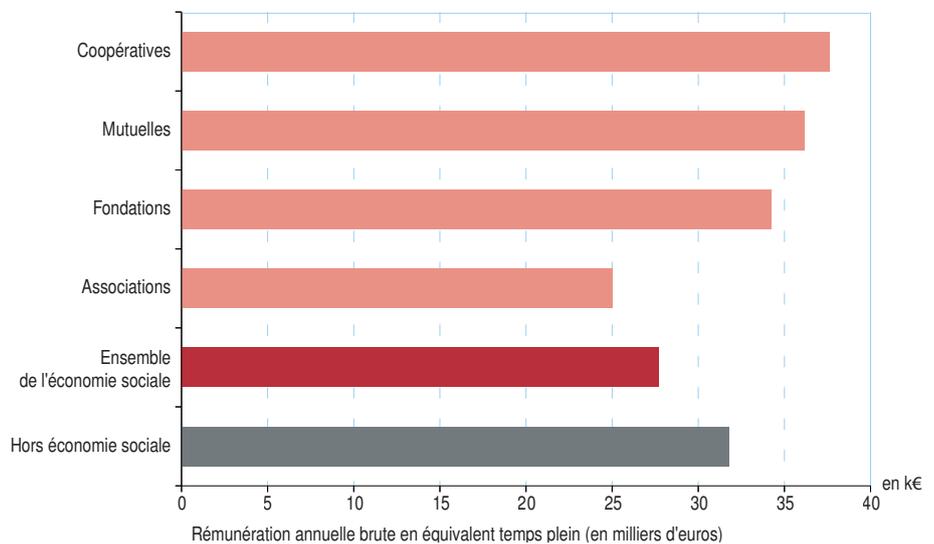
temps plein (ETP) (figure 3). Comme pour l'ensemble de la France de province, celle-ci est plus faible que celle des autres salariés du territoire (32 k€), alors même que les professions intermédiaires sont surreprésentées (27 % dans l'économie sociale contre 20 % hors économie sociale) et que la part de cadres est identique (figure 4).

Cette faiblesse du salaire moyen s'explique par les faibles rémunérations des salariés des associations. C'est en effet la seule famille du secteur moins rémunératrice (25 k€ en équivalent temps plein) que dans le reste de l'économie. Cet écart de revenus entre les métiers associatifs et non associatifs de

l'économie sociale est plus important en Centre France que dans les autres territoires de province. Cela s'explique en partie par la sous-représentation du secteur de la santé, le plus rémunérateur de l'économie sociale (39 k€ de rémunération moyenne annuelle par ETP en Centre France). Il ne représente en effet que 3,1 % de l'emploi associatif, contre 6,6 % dans le reste de la France de province. Les employeurs du secteur associatif sont ceux qui ont le plus recours aux emplois aidés. Ils concernent 12,5 % des salariés du secteur associatif, contre 2,2 % des emplois dans les autres familles de l'économie sociale et 2 % des salariés du reste de l'économie. ■

### 3 Des salaires plus faibles dans les associations

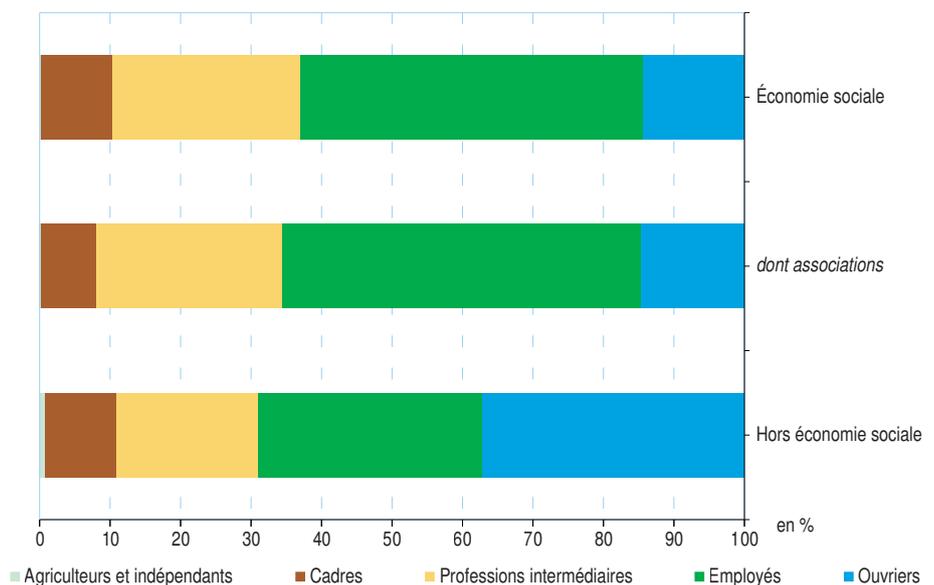
Rémunération moyenne par équivalent temps plein (ETP) en Centre France



Sources : Insee, Clap 2015, DADS

### 4 Plus de professions intermédiaires dans l'économie sociale

Répartition des salariés par statut professionnel en Centre France



Source : Insee, Clap 2015

## Champ et définitions

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 définit officiellement le périmètre de l'**économie sociale et solidaire** (ESS). Celle-ci comprend les quatre familles traditionnelles en raison de leur régime juridique (associations, fondations, coopératives et mutuelles) et inclut une nouvelle catégorie, les entreprises de l'ESS, adhérant aux mêmes principes :

- poursuivre un but social autre que le seul partage des bénéfices ;
- une lucrativité encadrée (notamment des bénéfices majoritairement consacrés au maintien et au développement de l'activité) ;
- une gouvernance démocratique et participative.

Pour faire publiquement état de leur qualité d'entreprise de l'économie sociale et solidaire, les unités doivent être valablement enregistrées au registre du commerce et des sociétés sous cette dénomination.

**Le périmètre de cette analyse** est plus restreint, constitué des seules coopératives, mutuelles, associations et fondations employeuses, repérées par leur catégorie juridique. En sont exclus les administrations publiques, organisations patronales et consulaires, syndicats de salariés et les organisations politiques ou religieuses. Ce périmètre est généralement celui suivi sous l'appellation « économie sociale » distinguée de « l'économie solidaire » (entreprises d'insertion, du commerce équitable...). Sous réserve de ces exclusions, il correspond au socle premier défini par la loi du 31 juillet 2014.

## Pour en savoir plus

- « L'économie sociale et solidaire en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes », *Insee Flash Limousin* n° 16, octobre 2015
- « L'économie sociale, des principes communs et beaucoup de diversité », *Insee Première* n° 1522, novembre 2014
- « L'échelle des salaires est plus resserrée dans le secteur de l'économie sociale », *Insee Première* n° 1390, février 2012